

DEMANDE DE CONTROLE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE DE
TRANSACTION IMMOBILIERE

Fiche à compléter en majuscules et à retourner dûment remplie au :

 <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SPANC</p>	<p>Service Assainissement Communautaire Tulle agglo // rue Sylvain Combes – 19000 Tulle Tél. : 05 55 20 67 07 // Fax : 05 55 20 75 01 spanc@tulleagglo.fr // www.tulleagglo.fr</p>
---	--

Délai d'intervention : 30 jours ouvrés à partir de la date de réception de la demande

Objet de la demande :

Contrôle de fonctionnement et d'entretien en assainissement non collectif
Le coût forfaitaire du contrôle est fixé à 118.80€ TTC (tarif 2023).
Obligatoire en l'absence de contrôle ou contrôle de plus de 3 ans.

Redevable : Demandeur Propriétaire

Demandeur : Notaire Agence Immobilière Propriétaire

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse principale :

CP :

Commune :

N° SIRET :

Tél. : / / / / Tél.portable : / / / / Adresse mail :

Propriétaire (vendeur) ou gérant de l'indivision

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse principale :

CP :

Commune :

N° SIRET :

Tél. : / / / / Tél.portable : / / / / Adresse mail :

Acquéreur éventuel

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse principale :

CP :

Commune :

Tél. : / / / / Tél. portable : / / / / Adresse mail :

Bien Immobilier

Adresse :

CP :

Commune :

Réf. cadastrale (Joindre un plan de situation) : Section : Parcelle(s) n° :

Année de construction de l'immeuble :

Année du dernier contrôle SPANC :

Dossier n° :

Date(s) prévue(s) de signature :

Compromis : / /

Acte de vente : / /

Caractéristiques de l'immeuble :

Maison d'habitation individuelle Autre – Préciser :

Nombre de logement(s) :

Nombre d'habitants :

Nombre de pièces principales* :

dont nombre de chambres :

*Une pièce principale est une pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil d'une surface minimale de 7m² munie d'un ouvrant donnant sur l'extérieur. Les cuisines, salles de bain et WC ne sont pas des pièces principales.

Merci de préparer tous justificatifs utiles concernant l'entretien de votre dispositif d'assainissement (factures, photos, vidanges, etc...). Les ouvrages devront être rendus accessibles lors de la visite, dégager les accès et les regards.

LE PROPRIETAIRE certifie exact les renseignements fournis, sera présent (ou représenté par M..... tél : ou agence : mandat n° : du : / / tél :) et autorise les agents du service à pénétrer sur la propriété pour leurs missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à

Le / /

Signature du propriétaire (obligatoire) :

Signature du représentant :

Cadre réservé au service assainissement
Rendez-vous fixé le : / / A